

RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2018 - 09 h 30

Présences :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Clémence Nadeau, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 9 h 30 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 12 octobre 2018
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Programme *AccèsLogis Québec*
6. Nouvelles demandes d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*
7. Versement de l'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*
8. Plan d'action du CDPE
9. Révision des politiques du CDPE
10. Date de la prochaine rencontre
11. Affaires diverses
 - Suivi de la présentation de Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement
12. Fermeture de la session

2018-51 Sur proposition de Ginette L. Mercier
Appuyée de Roger Paquet
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 12 octobre 2018.

2018-52 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyée de Mario Faucher

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 12 octobre 2018.

Suivi du point 9 **Prévisions budgétaires 2019** : Le 30 octobre 2018, une lettre a été envoyée aux membres du conseil de la municipalité de St-Ferdinand pour leur demander de nous accorder une subvention de 25 000 \$ pour la poursuite de nos activités.

Adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

Le 25 octobre 2018, nous avons reçu une lettre de Desjardins Entreprises ayant pour objet: **Modification de la Convention d'adhésion AccèsD Affaires**. Cette lettre nous informe qu'une nouvelle version de la Convention d'adhésion AccèsD Affaires entrera en vigueur le 18 novembre prochain. Elle nous mentionne que cette nouvelle convention est plus simple et complète, que plusieurs sous-services et fonctions seront offerts par défaut, sans changement à la tarification. Aucune action n'est requise de notre part pour consentir aux modifications apportées à la Convention. Par contre, un refus de souscrire aux modalités de cette nouvelle convention mettra fin à notre convention et entraînera la désactivation automatique du dossier de notre entreprise au service AccèsD Affaires.

Le reste de la correspondance reçue sera traité lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

4. Paiement de factures

2018-53 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Mario Gosselin
Que le CDPE autorise le paiement des factures suivantes:

- Facture n° 2018-08 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session 14 novembre 2018, pour un montant de 500\$;
- remboursement à Denise Grenier pour l'achat de timbres pour un montant de 32.71\$;
- remboursement à Jean-Paul Marcoux pour un déplacement à Thetford Mines dans le cadre du programme AccèsLogis, pour un montant de 24,30 \$.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de octobre est **de 557.01 \$**.

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 octobre 2018 soit 40 948.73 \$. Elle précise que 6 chèques étaient en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et 3 l'étaient dans le dossier Éoliennes.

Deux chèques de Revenu Québec ont été reçus concernant le remboursement de la TPS et TVQ demandé dans le cadre du programme AccèsLogis. Ce montant équivaut au chèque que nous avons fait à la Villa Versant du Lac le 19 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité

5. Programme *AccèsLogis Québec*.

Jean-Paul nous donne les derniers développements dans ce dossier.

6. **Nouvelles demandes d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4***

V4-2018-7

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 20 août 2018 concernant l'achat d'une unité de condominium située au 465 rue Principale, #102, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 5 juillet 2018.

2018-54 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyée de Ginette L. Mercier

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2019, auront été payées

Adopté à l'unanimité

V4-2018-8

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention reçue le 12 septembre 2018, concernant la construction d'une résidence située au 1125 rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le permis de construction de la résidence est daté du 6 février 2017.

2018-55 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyée de Rachelle Croteau

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2019, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2018-11

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 27 septembre 2018 concernant l'achat d'une résidence située au 780 Bernier Est, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 29 juin 2018.

2018-56 Sur proposition de Ginette L. Mercier
Appuyée de Mario Gosselin

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2019, auront été payées

Adopté à l'unanimité

V4-2018-12

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 23 octobre 2018 concernant l'achat d'une résidence située au 1192, Principale, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 15 décembre 2017.

2018-57 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Guy Goupil

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2019, auront été payées

Adopté à l'unanimité

7. Versement de l'aide financière en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*.

V4-2016-2

2018-58 Sur proposition de Mario Gosselin
Appuyée de Rachelle Croteau

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la deuxième année de la subvention, pour un montant de 731.42 \$ soit 50% des taxes municipales générales pour l'année 2018, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

Adopté à l'unanimité

V4-2016-14

2018-59 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyée de Ginette L. Mercier

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la deuxième année de la subvention, pour un montant de 297.37 \$. Ce montant représente le solde du montant total de la subvention (2 000 \$) puisqu'un montant de 1, 702,63 \$ a déjà versé pour la première année de la subvention et puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées. Ce dossier est donc complété.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-8

2018-60 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Mario Gosselin

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière suivante puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées:

- pour la première année de la subvention, un montant de 662.22 \$ représentant 35% des taxes générales pour l'année 2017;
- pour la deuxième année de la subvention, un montant de 675.45\$ représentant 35% des taxes générales pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

V4-2018-6

2018-61 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyée de Guy Goupil

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 2000 \$, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées. Ce montant représentant le maximum accordé par le CDPE dans sa politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, ce dossier est donc complété.

Adopté à l'unanimité

V4-2018-9

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention reçue le 15 septembre 2018, concernant l'achat d'une résidence située au 610 rue Bernier ouest, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 20 décembre 2017

2018-62 Sur proposition de Ginette L. Mercier
Appuyée de Rachelle Croteau

Que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 347.90 \$, soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2018, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

Adopté à l'unanimité

V4-2018-10

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 2 septembre 2018 concernant la construction d'une résidence située au 222, Rang 6 sud, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le permis de construction de la résidence est daté du 4 avril 2016.

2018-63 Sur proposition de Mario Gosselin
Appuyée de Mario Faucher

Que le CDPE informe les propriétaires qu'il accepte la demande de subvention en vertu des nouvelles dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, et qu'il autorise le versement de l'aide financière pour la première année de la subvention, pour un montant de 786.85 \$ soit 50% des taxes municipales générales pour l'année 2018, puisque toutes les exigences de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, sont respectées.

Adopté à l'unanimité

8. Plan d'action du CDPE

Les membres ont décidé de privilégier 2 projets dans le cadre du plan d'action du CDPE.

9. Révision des politiques du CDPE

Les politiques du CDPE seront révisées en 2019. La première à être mise à jour sera *Mesures incitatives pour la zone industrielle du rang 6 appartenant à la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 1*.

10. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 12 décembre 2018, à 9 h 00, au local habituel.

De plus, afin de remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication bénévole au sein du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand, un souper aura lieu le 19 décembre 2018, au Manoir du Lac William. Les conjoints et conjointes sont également conviés à cette marque de reconnaissance ainsi que les membres du conseil d'administration et les représentants municipaux qui ont quitté en 2018.

11. Affaires diverses

- Suivi de la présentation de Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement

12. Fermeture de la session

2018-64 Sur proposition de Ginette L. Mercier

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 12 h 05.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier